

DECFO/SYSREM
23 septembre 2008 / 20 heures
Buffet de la gare de Lausanne
Salle des Vignerons
Assemblée des
enseignant-e-s perdant-e-s
organisée par SUD-éducation ; SSP-enseignants et la SPV

Sont perdant-es, celles et ceux qui ne perçoivent pas le salaire du maximum de leur classe actuelle et sont colloqués dans une fonction dont le maximum de demain est plus faible que celui d'aujourd'hui.

Ce sont les fonctions suivantes (perte salariale mensuelle au maximum de la fonction) :

Rythmicie-nne : 74 francs/mois

Maître brevet VSG / BFC II / MSG ; maître de TM ; Maître de sport « formation ENL+... » + équivalents ; Maître de musique « formation ENL+ ... » : 50 francs/mois

Maître d'enseignement professionnel (Co.+ B. Form) : 50 francs/mois

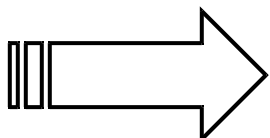
Maître de didactique (brevet spécial) : 361 francs/mois

Maître secondaire licencié : 743 francs/mois

Maître de gymnase : 1136 francs/mois

Maître de didactique ; Maître de méthodologie (bra. Gén. A) : 1136 francs/mois

Et maintenant ?



Pour améliorer le sort des perdant-e-s,
des négociations ont été menées.

Elles ont permis d'obtenir des compensations.

Ces compensations sont-elles acceptables ?

Informations et débat
le 23 septembre !